

**Publication de la vente
aux enchères d'un immeuble
dans la poursuite**

Débiteur : VILAR Roberto, 27.09.1968, de Manuel, précédemment à 1957 Ardon, actuellement sans domicile connu

Immeubles : cf ci-après

La réalisation est requise par un créancier saisissant sur délégation de l'office des poursuites de Conthey

Date des enchères	Jeudi 10 septembre 2020, à 10h30
Lieu des enchères	Hôtel Vatel, Rue Marconi 19, 1920 Martigny (salle Cézanne au rez-de-chaussée)
Délai de production	9 juillet 2020

Les conditions de vente et l'état des charges seront déposés à l'office dès le 27 août 2020

Les créanciers hypothécaires et les titulaires de charges foncières sont sommés par la présente de produire à l'office, dans le délai de production fixé ci-dessus, leurs droits sur l'immeuble, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais et de faire savoir en même temps si la créance garantie par gage est échue ou a été dénoncée au remboursement en tout ou en partie, pour quel montant et pour quelle date. Les créanciers qui ne produiront pas dans le délai prévu seront exclus de la répartition, pour autant que leurs droits ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par ce gage.

Doivent être également annoncés, dans le même délai, tous les droits de servitude qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrits au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins qu'il ne s'agisse de droits qui, d'après le code civil, produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

Lieu et date	Office des Poursuites de Martigny et Entremont
Martigny, le 19 juin 2020	D. MOULIN, préposé

Terre de Saxon

Chapitre de VILAR Roberto, 27.09.1968 de Manuel

PPE no 8364 (quote-part 59/1000 du no 7255), plan no 26, nom local : Le Vacco

<u>Situation</u>	<u>objet du droit exclusif</u>	<u>au m2</u>	<u>Biens Fonds</u>	<u>Bâtiments</u>
Sous-sol	cave No 5			
Rez-de-chaussée	appartement 3 ½ pièces No 28			

Part de copropriété de 1/29 de PPE no 8361 (quote-part 81/1000 du no 7255), soit 8361-5, plan no 26, nom local : Le Vacco

<u>Situation</u>	<u>objet du droit exclusif</u>	<u>au m2</u>	<u>Biens Fonds</u>	<u>Bâtiments</u>
Sous-sol	garage souterrain No 2 (29 places de parc) Place V			

Part de copropriété de 1/29 de PPE no 8361 (quote-part 81/1000 du no 7255), soit 8361-29, plan no 26, nom local : Le Vacco

<u>Situation</u>	<u>objet du droit exclusif</u>	<u>au m2</u>	<u>Biens Fonds</u>	<u>Bâtiments</u>
Sous-sol	garage souterrain No 2 (29 places de parc) Place XXIX			

Parcelle de base objet des PPE :

Parcelle no 7255, plan no 26, nom local : Le Vacco

<u>Surface totale</u>	<u>Nature des immeubles</u>	<u>Surface par nature</u>	<u>au m2</u>	<u>Biens Fonds</u>	<u>Bâtiments</u>
2'573 m2				89'460.--	1'799'960.--
	jardin	1'440 m2			
	autre revêtement dur	637 m2			
	habitation, No bât. 4909	496 m2			

Les immeubles sont vendus en bloc

Estimation officielle par expert (en bloc) : Fr. 364'000.--

N.B. :

Une garantie de **Fr. 35'000.--** devra être versée en espèces à l'adjudication quel que soit l'adjudicataire. Seules les garanties bancaires irrévocables et illimitées dans le temps, d'un montant équivalent ou un versement sur le compte de l'office des poursuites avant les enchères pourront remplacer les paiements en espèces. Les chèques, attestations de financement, relevés de compte ou autres documents similaires ne sont pas acceptés.

Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif et le rapport d'expertise seront à la disposition de tous les intéressés au bureau de l'Office des poursuites dès le **27 août 2020**

Les enchérisseurs devront être en possession d'une pièce d'identité valable et pour les sociétés d'un extrait récent du Registre du Commerce.

Une unique visite est prévue le jeudi **27 août 2020** à 16h30 sur place.

En outre, ils sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Le rapport d'estimation peut être consulté sur le site internet des offices des poursuites et faillites du canton du Valais à l'adresse www.vs.ch/web/spf/encheres